



## Départ en retraite carrière longues

Par **kubacki**, le **01/07/2010** à **12:01**

Bonjour,

en 2009 ma caisse de retraite m'a confirmé par courrier que je pouvais prendre ma retraite à 59 ans dans le cadre des carrières longues le 01.01.2011

Je réuni toujours les conditions. j'ai demandé une attestation récente pour mon employeur et l'on me répond qu'il faut attendre le mois d'aout , voir sept car les textes pourraient changer avec la nouvelle loi.

je ne voit pas en quoi cette nouvelle loi me concerne car pour 2010 les règles sont bien claires.

Merci de me rassurer sur ma date de départ. Cordialement